



Le Breuil

2025-11 TEMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT 59 ROUTE DE COUCHES 71670 LE BREUIL

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt cinq novembre,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de **VEOLIA 29 rue des Confréries 71530 CRISSEY / 205 Allée Gabriel Jars 71200 Le Creusot** afin d'effectuer des travaux de dégazage et neutralisation d'une cuve à fioul,

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÈTONS

ARTICLE 1^{er}: Le mercredi 10 décembre 2025 à partir de 07h00 jusqu'à 20h00, une autorisation de stationner un véhicule type fourgon plateau jumper et un poids lourd ADR 26T, au 59 route de Couches, est accordée à VEOLIA afin d'effectuer des travaux de dégazage et neutralisation d'une cuve à fioul.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, ainsi que tous les aménagements nécessaires pour la sécurité des personnes seront mis en place par VEOLIA.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil et publié le *28 novembre 2025*

Chantal CORDELIER
Maire

